

LES CAMIONS LÉGERS

DÉFINITIONS ET ÉVOLUTION DE L'OFFRE

SOMMAIRE EXÉCUTIF

SÉRIE

COMPRENDRE LA HAUSSE DES CAMIONS LÉGERS
AU CANADA AFIN DE RENVERSER LA TENDANCE



POLYTECHNIQUE
MONTREAL

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

équiterre

Le projet de recherche s'interroge sur les causes et les conséquences de la popularité croissante des camions légers au Canada, en particulier des véhicules utilitaires sport (VUS) et des véhicules utilitaires multiségments (VUM). Le présent volet se penche sur l'évolution de l'offre de véhicules au pays. La catégorie des camions légers est tout d'abord caractérisée vis-à-vis des autres types de véhicules offerts sur le marché, mettant ainsi en évidence les défis grandissants associés à la définition et à la classification des véhicules. Un bilan de l'évolution des dimensions physiques et des autres caractéristiques des véhicules offerts sur le marché est ensuite présenté.

Constats sur les définitions et les classifications utilisées par l'industrie automobile et les différents ordres de gouvernement

- La terminologie employée pour décrire les véhicules routiers ne fait consensus ni au sein de l'industrie, ni au sein des administrations gouvernementales, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.
- Il existe une certaine confusion dans les termes utilisés dans les lois et les règlements pour décrire les véhicules, non seulement d'une administration publique à une autre, mais également à travers les terminologies utilisées en anglais et en français.
- Une harmonisation des définitions et la création d'une nomenclature claire semblent essentielles pour encadrer l'industrie de manière cohérente, favoriser la coopération entre les administrations publiques ainsi que faciliter le suivi des divers objectifs gouvernementaux, surtout dans un contexte où la transformation du parc de véhicules se traduit par des impacts négatifs multiples qui vont grandement à l'encontre des ambitions collectives des municipalités, des provinces et du pays.
- Les termes utilisés pour décrire et classer les véhicules sont largement déterminés par l'industrie automobile (constructeurs, concessionnaires, chroniqueurs, consultants spécialisés, entreprises de location, etc.), ce qui empêche leur standardisation et facilite les usages flous de certains concepts au bénéfice de cette industrie.
- Les critères utilisés par l'industrie pour informer le public sur ses options d'achat sont relativement variables et subjectifs.
- La *Loi constitutionnelle de 1867* ne prévoit pas de compétence distincte en matière de transport routier et d'environnement. Autant le gouvernement fédéral que les provinces peuvent légiférer en vertu du domaine répertorié dans la Constitution qui s'approche le plus de l'élément fondamental de la loi ou du règlement que les gouvernements souhaitent adopter.
- En conséquence, les véhicules routiers et leurs impacts sont encadrés différemment d'une juridiction à l'autre. Cela affecte grandement la disponibilité et la comparabilité des données d'une source d'information à l'autre.
- Les classements publics n'ont pas pour principal objectif d'informer les consommateurs et consommatrices sur leurs options d'achat, mais plutôt de faire respecter les réglementations en vigueur, notamment en ce qui a trait aux émissions polluantes (gouvernement fédéral), à l'immatriculation des véhicules (gouvernements provinciaux) ou encore à l'utilisation du stationnement (municipalités).
- L'état des connaissances sur l'offre de véhicules et les lacunes quant à la disponibilité des données nuisent à l'établissement de critères objectifs et pertinents pour ces classements.
- Les constats présentés dans ce rapport indiquent que les critères de classification doivent être choisis de manière à être cohérents avec les objectifs poursuivis collectivement.
- Puisque les caractéristiques des véhicules sont en constante évolution, il est difficile de tracer une ligne quant aux véhicules à inclure et à exclure dans des catégories aussi binaires que les voitures et les camions légers.
- Les VUS et les VUM soulèvent et mettent en lumière des enjeux grandissants de classification. Les VUM ne sont qu'un exemple parmi d'autres de « multiségments ». Pour tous les types de carrosseries, il existe des exceptions : des inclassables, des véhicules nettement plus gros, plus petits, plus luxueux, de forme singulière par rapport à la moyenne des véhicules appartenant à leur catégorie. Par ailleurs, les caractéristiques moyennes des catégories elles-mêmes évoluent significativement dans le temps, s'éloignant ainsi de la définition initiale qui leur était donnée.
- Les administrations publiques peinent de plus en plus à définir avec précision ce qui caractérise une catégorie ou une gamme de véhicules en particulier ainsi qu'à encadrer ces véhicules sur le plan réglementaire.
- Les classifications fédérales comportent des critères et des objectifs réglementaires différents pour les voitures et les camions légers. Cette distinction est susceptible d'entraîner des distorsions au niveau de l'offre et/ou de la demande de véhicules.
- Les véhicules forment un vaste continuum, autant dans leurs caractéristiques physiques que mécaniques. Il serait donc possible d'établir un classement universel, pour l'ensemble des véhicules, reposant sur des critères simples, transparents et objectifs. À des fins d'illustration, deux expériences de classification systématique et automatique sont proposées dans ce rapport.
- Les bases de données publiques ne permettent généralement pas de classer les véhicules en fonction des critères utilisés par l'industrie ou les gouvernements, ce qui rend difficile ou impossible une évaluation indépendante des tendances ainsi que l'atteinte des objectifs collectifs en matière de développement durable.
- Pour permettre une sélection de critères et des classifications rigoureuses, il apparaît que le contenu et le degré de précision des bases de données doivent être significativement améliorés.
- Le niveau d'information disponible sur les véhicules varie considérablement dans le temps, d'un constructeur à l'autre ainsi que d'une base de données à l'autre.
- Les informations à fournir par les constructeurs automobiles devraient être encadrées plus strictement. Aussi, des numéros d'identification uniques, pour chacune des versions d'un modèle de véhicule, devraient être ajoutés de manière à faciliter la traçabilité des enregistrements à travers les bases de données.

Constats sur l'évolution des caractéristiques des véhicules offerts sur le marché canadien

- L'augmentation de la part des camions légers, largement attribuable à la popularité grandissante des VUS et des VUM, ne constitue que la partie la plus visible de la transformation du parc de véhicules.
- L'analyse des tendances au niveau des dimensions physiques des véhicules indique une augmentation significative de la taille et du poids des véhicules offerts sur le marché.
- Ce constat est attribuable à la mise en marché de véhicules relativement plus gros et plus puissants que par le passé, mais également par la disparition d'une gamme de petits véhicules.
- Ces observations sont valables pour toutes les catégories de véhicules, qu'il s'agisse des VUS/VUM, des bicorps, des berlines, des familiales, des mini-fourgonnettes ou des camionnettes.
- La popularité grandissante des VUS et des VUM s'explique au moins en partie par la diversification des caractéristiques des véhicules classés au sein de cette catégorie. Puisqu'ils sont désormais disponibles sous de multiples configurations, pour tous les goûts et tous les budgets, les VUS/VUM semblent convenir à des clientèles de plus en plus diversifiées.
- Un autre facteur explicatif de la demande grandissante pour les VUS/VUM est la disparition d'un grand nombre d'alternatives à ces véhicules, en particulier au sein des catégories des mini-fourgonnettes (classées parmi les camions légers) et des familiales (classées parmi les voitures).